



**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
BILAN D'ACTIVITE 2010**

Organisation du Conseil de Développement

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juillet 2008, le Conseil de développement s'est doté d'une nouvelle organisation en élargissant ses membres constitutifs. Il est rappelé que le Conseil de Développement du Pays du Grand Briançonnais bien que n'ayant pas de forme juridique propre se donne les moyens de fonctionner comme une association. Le Conseil d'Administration est porté à 21 membres avec un quorum minimum de 11 personnes et le Bureau à 7 membres avec un quorum de minimum de 5 membres. Le fonctionnement s'appuie sur un règlement intérieur actualisé, joint en annexe de ce bilan d'activité (voir annexe 1)

- Le Bureau, le Conseil d'administration et les commissions de travail :

Les Activités du Conseil de développement ont pris un nouveau rythme de travail tout au long de l'année 2009 qui s'est confirmé en 2010. 2 réunions de Bureau et 4 réunions du conseil d'Administration se sont tenues en 2010 permettant d'orienter le travail et préparer l'année 2011. Pour la première fois en 2010, une réunion du conseil d'administration s'est tenue « hors les murs » dans les locaux de la « société Alpine de Boucherie ». Le but était à la fois de visiter une activité socioprofessionnelle mais aussi de se situer dans le sens des travaux de la commission agriculture dont le rôle est de travailler sur les filières agricoles. Ce travail sera approfondi les prochaines années tant ces questions sont cruciales pour le Pays du Grand Briançonnais. Le Conseil d'administration se réunit de façon régulière. Les commissions de travail se mettent en place : Patrimoine, Communication, développement économique, agriculture, Environnement/énergie sont en place.

En 2010, le Conseil de Développement a participé aux réunions concernant le renouvellement de la Charte du Parc National des Ecrins, il a participé de manière régulière et efficace au comité de programmation LEADER du GAL Entreprendre.

- L'animateur du Conseil de Développement :

En 2010, grâce au soutien du conseil Régional PACA, le Conseil de développement a pu s'attacher les services d'un chargé de mission à mi-temps dont le rôle était de faire stabiliser l'action du conseil de développement, organiser son fonctionnement et continuer en place un plan d'action. Ce poste, porté par le Pays puisque le Conseil de développement n'a pas de structure juridique propre a été réduit de 50% par rapport à 2010. Le présent bilan d'activité rend compte de l'utilité de ce poste et du gain d'activité qu'il a permis en termes de fonctionnement du conseil d'administration et des commission, de présence sur le terrain, et de mise en œuvre du plan d'action. L'animateur contribue en outre à organiser les échanges entre le Pays et le conseil de développement au niveau du suivi et de l'évaluation des programmes territoriaux. Toutefois, la réduction du temps d'animation entre 2009 et 2010 et les difficultés de l'équipe technique du Pays en 2010 ont joué en défaveur de la mise en œuvre pleine et entière des actions du conseil de développement.

Le projet du Conseil de développement en 2010 s'est articulé autour du programme d'actions dont les principaux points sont :

- La participation au suivi et à l'évaluation des programmes territoriaux
- La communication auprès des habitants des projets du territoire et son animation
- Les actions et études spécifiques
- Les partenariats

Enfin, l'un des volets important a été l'évaluation qualitative des contrats de Pays 2008-2010

Mode de fonctionnement

En 2009 le conseil de développement a actualisé son règlement intérieur. Partant du constat que les règles de fonctionnement pouvaient engendrer des difficultés dans la représentation des personnes physiques et morales, un nouveau règlement intérieur a permis un recadrage, une simplification et une clarification de l'intervention de chaque structure au sein du Conseil de Développement ainsi que la représentation de la structure.

Dans le détail : Les commissions thématiques :

- Patrimoine : Développer par la mise en réseau des acteurs une connaissance approfondie des patrimoines à l'échelle du Pays et des projets de mise en valeur, de protection et de développement. Cette commission ne s'est pas réunie en 2010. Toutefois, une base solide existe et devra être relancée.
- Communication : Développer la communication interne et externe du Conseil de développement en s'appuyant sur l'existant sans créer de doublons inutiles. C'est pour cela que la commission travaille en étroite collaboration avec les collectivités locales, développera le site Internet du Pays et propose un partenariat avec l'ADSCB pour deux parutions d'un journal du Conseil de Développement. Plusieurs réunions de la commission se sont tenues et un important travail de concertation est mené en vue de poursuivre le journal « Bourgeon » du conseil de Développement.
- Economie : valorisation des produits locaux, tourisme, articulation entre développement économique et développement social - le travail de ce groupe de travail s'effectuera en lien avec la programmation Leader.
- Energie et Environnement : Entretien des espaces et des paysages, Eau, les économies d'énergie, le tourisme durable seront la base de travail de ce groupe avec pour objectif l'organisation d'un forum du tourisme durable en partenariat avec le CPIE et de nombreux partenaires. Un travail de concertation a permis de jeter les bases de l'organisation de la commission s'est réunie 2 fois. Des groupes de travail thématiques sont aussi mis en place. L'organisation du forum du tourisme durable a connu un retard important pour sa mise en œuvre qui devrait s'opérer sur de nouvelles bases en 2011
- Agriculture/Forêt : filière lait, viande, le travail de ce groupe s'effectuera en lien avec la programmation Leader. D'ores et déjà, la question des circuits courts, la question forestière avec le suivi de la Charte forestière de territoire seront des pistes de réflexions prioritaires. La commission s'est réunie le 20 février 2009 et le 11 septembre 2009. Des groupes de travail sur la filière lait et la filière viande sont en place et la commission envisage des pistes de travail notamment sur la question du pastoralisme et des filières.

Participation au suivi et à l'évaluation des programmes territoriaux

Comme indiqué précédemment, depuis la création de l'association du Pays en 2006, un lien étroit est établi entre les représentants élus du Conseil de développement et les élus des collectivités, en particulier au sein du conseil d'administration de l'association du Pays. L'implication des membres du bureau du Conseil de développement leur permet de suivre régulièrement l'avancement des actions mises en œuvre de même qu'ils sont associés au suivi de l'avancement des projets structurants :

- Comité de pilotage Charte forestière de territoire
- Groupe diagnostic ALCOTRA « Faire Ensemble » pour un projet social global à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais
- Comité de pilotage site pilote de gestion intégrée des risques naturels.
- Comité de pilotage « étude réforme territoriale » : Dans le cadre de cette étude, lancée par le Pays en décembre 2010, le conseil de développement a participé en amont au choix du bureau d'étude.
- Participation du Conseil de développement aux travaux du Conseil économique et social de la Ville de Briançon. Le Président est membre dans le collège événement/économie
- Le Conseil de développement a suivi les travaux et a participé aux groupes de travail du Parc naturel régional du Queyras dans sa candidature à la Charte européenne du tourisme durable »
- En 2010, le conseil de développement a participé aux différentes réunions initiées par la Parc National des Ecrins pour l'élaboration de sa Charte.

- Concernant le suivi du programme Leader 2007-2013, le conseil de développement a suivi la ligne qui l'a conduit à participer à la démarche engagée au niveau du Pays depuis le mois d'avril 2007 pour préparer le dossier de candidature en vue de l'appel à projet régional. Il est associé aux réunions du Comité de programmation en mettant un point d'honneur à respecter les règles imposées par le double Quorum. Il faut souligner l'assiduité des membres du conseil de développement dans cette instance décisionnelle et la qualité des contributions de la société civile dans le débat.

Evaluation des Contrats de Pays

L'année 2010 a vu la fin des contrats de pays 2008-2010. Depuis 2006, Le Pays a engagé une dynamique territoriale qui n'a cessée de prendre de l'ampleur. Ces trois dernières années, compte tenu des contrats qui ont lié le Pays avec l'Etat et la Région, l'action du Pays a connu une montée en puissance important qui se traduit par un volume d'activité croissant.

Le Conseil de développement a lui aussi connu une croissance d'activité et l'un de ses rôles réside dans l'évaluation des actions menées par le Pays du Grand Briançonnais. Afin de proposer une évaluation, le choix a été fait de mener directement en interne les travaux. Sur la base de documents quantitatifs sur les opérations financées ces trois dernières années deux réunions de travail et une réunion de synthèse ont été organisées pour élaborer un avis qualitatif sur la base des axes de développement de la Charte du Pays du Grand Briançonnais, des critères d'évaluation structurés et d'un tableau des opérations décliné par territoires.

Le conseil de développement a présenté un aperçu des premières conclusions lors de l'assemblée générale du Pays le 30 décembre 2010 et prépare un document de synthèse qui sera diffusé plus largement et disponible en téléchargement.

Communication auprès des habitants, animation du territoire

Les actions de communication auprès des habitants et d'animation du territoire composent une partie importante des actions conduites en 2009 par le Conseil de développement. Elles ont pris cette année une ampleur qui souligne le travail important effectué dans les groupes de travail et tout particulièrement la commission communication.

- Elaboration d'un journal spécifique « bourgeon, le journal du conseil de développement » qui s'appuie sur une ligne éditoriale originale en faisant le pari de donner la parole aux initiatives et aux porteurs de projets en valorisant les bonnes pratiques. Ce journal est l'expression de la volonté du conseil de développement de travailler à une appropriation du « Pays » par ses habitants, ses usagers et ses élus comme bassin de vie et territoire de projet. Ce journal, édité à 15 000 exemplaires est un semestriel dont la première parution est prévue mi décembre.
- Le conseil de développement a tenu une chronique régulière dans le journal « ECHANGE » édité à 2 500 exemplaires par l'Association pour le Développement Socio Culturel du Briançonnais dont la ligne éditoriale est de communiquer auprès du tissu associatif à l'échelle du Pays. Ce sont 9 articles d'une page chacun qui sont parus durant cette année rendant compte des activités de chaque commission thématique.
- Site Internet : <http://www.paysgrandbrianconnais.fr> : Le Conseil de développement tient une page spécifique où sont recensées l'ensemble des activités. Mis en service en milieu d'année 2007, le site Internet du Pays permet l'accès à un très grand nombre de renseignements utiles et d'obtenir grâce à des mises à jour organisées la possibilité d'avoir une information précise et correcte.
- organisation du forum du tourisme durable

Territoire de montagne et de haute montagne parmi les plus hauts d'Europe, le Pays du Grand Briançonnais présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du Pays. Les atouts – richesses environnementales et naturelles, culturelles, historiques – et les difficultés – accessibilité, foncier – rencontrées sur ce territoire sont multiples et communs, d'où la nécessité d'un développement équilibré et cohérent qu'il reste à bâtir en commun à partir des engagements et des orientations prioritaires données dans la Charte de développement

L'économie touristique hivernale du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras, concentre sur ce même territoire l'essentiel des stations de sports d'hiver des Hautes Alpes :

- dans le Briançonnais : Serre-Chevalier, Montgenèvre, la Grave-la Meije ;
- dans le Pays des Ecrins : Puy Saint-Vincent, Pelvoux, Vallouise ;
- dans le Guillestrois : Vars et Risoul ;
- dans le Queyras : les stations d'Abriès, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines, Saint-Véran et Ristolas.

Le tourisme est l'activité principale du Pays (hôtellerie/restauration, transports et remontées mécaniques, commerces et services aux particuliers, ...).

Ce tourisme est basé sur la qualité de notre environnement, mais il peut-être lui même destructeur de ce patrimoine et de ce cadre de vie qui fait la richesse et la spécificité du territoire.

Le tourisme est ainsi une ressource essentielle fondée sur un patrimoine très varié (naturel, historique, culturel, sportif, ...) qui constitue ses « matières premières ». Les stations touristiques de haute montagne, sont un moteur essentiel de l'économie du Pays mais également de l'économie départementale et régionale. Il convient de garder leur spécificité (station village) tout en les aidant à se développer (par exemple en terme d'accessibilité aux stations, se dynamiser, se diversifier et à être complémentaire, d'une part. Les aménagements et les programmes entrepris doivent par ailleurs s'inscrire dans des démarches en faveur de l'environnement et du développement durable. D'autre part il convient d'aménager, d'améliorer la qualité (de l'accueil notamment) et de diversifier l'offre des activités touristiques (tourisme culturel et patrimonial en particulier).

C'est pour travailler sur ces questions hautement stratégiques pour notre territoire dans un temps où l'économie est fragilisée et où les crises climatiques peuvent bouleverser nos modes de vie que le conseil de développement a souhaité s'emparer de cette question. Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux du développement durable dans le domaine du tourisme, faire connaître les initiatives et pratiques contribuant à une meilleure prise en compte de la démarche développement durable, amplifier toute démarche vers une

plus grande préservation de l'environnement et une réduction des pollutions dans le secteur du tourisme notre premier objectif.

S'informer, échanger, se perfectionner sur les innovations et solutions environnementales, mobiliser les acteurs sur des pratiques innovantes, rassembler et présenter une offre de produits de meilleure qualité environnementale adaptés aux usages des entreprises hôtelières et touristiques en respectant les spécificités de nos territoires de montagne est notre second objectif ;

Favoriser une acceptation la plus large possible à ces enjeux et aux solutions envisagées, Développer la connaissance des enjeux et sujets d'environnement chez les professionnels du secteur (politique d'achats vertes,...), changer les mentalités et développer au sein du Pays du Grand Briançonnais une dynamique de territoire et structurante permettant d'envisager des stratégies de projets pour le développement durable du territoire est le troisième objectif.

Le choix qui a été fait par le Conseil de Développement est d'organiser un vaste forum itinérant sur les 4 communautés de communes qui constitue le Pays en s'attachant à travailler sur 4 thématiques fondamentales dans le cadre de 4 semaines événementielles avec des tables rondes, conférences, expositions et lieux d'échanges. Les 4 thématiques choisies sont : Hébergement, Transport, Activités de pleine nature et stations, Cadre de vie. Une commission a été mise en place à l'automne 2009 des partenariats croisés se mettent en place avec des organismes et des personnes ressources importantes et des groupes de travail thématiques sont organisés pour organiser chaque semaine thématique sur chaque territoire. Ce forum est prévu pour le printemps/été 2010.

Partenariat

D'une manière générale, le conseil de développement s'est donné comme ligne de conduite de travailler en étroite collaboration avec les territoires de projets. Le Conseil de Développement prend à chacune des réunions qu'il organise l'initiative d'inviter un représentant du Parc naturel régional du Queyras et du Parc national des Ecrins.

Le président du Conseil de développement est invité et participe au Conseil Economique et social du Parc national des Ecrins.

Le Conseil de Développement, dans le cadre de la convention de partenariat qui a été signée en 2009 entre la Parc naturel régional du Queyras et le Pays du Grand Briançonnais jusqu'au 31 décembre 2013, prendra l'initiative d'inviter le Président du conseil Economique et social du Parc. Inversement, le Président du conseil de Développement est invité à siéger au conseil économique et social du Parc.

Le Conseil de Développement participe réseau régional des Conseils de Développement de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Même si ce réseau reste à ce jour informel, il se tient informé et participe aux différentes démarches de concertation et de partage d'information qui s'organisent.

Le Conseil de développement a participé aux réunions du comité de concertation organisé par la Région et a choisi de participer au réseau régional des conseils de développement à travers la création de l'association « territoires citoyens »

Enfin, grâce à la qualité du travail effectué ces dernières années en termes d'animation territoriale et en s'appuyant sur des efforts importants engagés en terme de communication à l'échelle du Pays, le Conseil de Développement est aujourd'hui repéré comme un acteur positionné sur certaines thématiques ayant acquis sur ces problématiques une certaine légitimité d'actions auprès des élus. Ce travail d'animation territoriale a essentiellement concerné l'organisation de réunions, de rencontres ou de débats dont le programme et le calendrier seront définis en début d'année en assemblée générale, en accord avec les nouveaux membres du Conseil de développement. Ces actions ayant ainsi constitué des expériences très intéressantes et innovantes à poursuivre.



Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras
19, av. de Beauregard
F-05120 L'Argentière la Bessée
Tél. : +33 (0)4 92 23 04 46
Fax : +33 (0)4 92 53 98 61
Courriel : info@paysgrandbrianconnais.fr
<http://www.paysgrandbrianconnais.fr>